



Charte d'accessibilité de l'association la puce à l'oreille

Introduction

La puce à l'oreille s'engage à garantir à tous ses bénéficiaires, quelles que soient leurs situations, un accès égal et adapté à l'ensemble de ses prestations, dans le respect de la loi du 11 février 2005.

Identification des besoins

Nous proposons un entretien individualisé pour identifier les besoins spécifiques liés à une situation de handicap du stagiaire.

Adaptations proposées

- Supports pédagogiques accessibles (braille, audio, textes adaptés).
- Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite (rampe d'accès, toilettes adaptées).
- Solutions technologiques adaptées (logiciels, outils spécifiques).

Formation des équipes

Nos intervenants et équipes administratives sont formés pour garantir un accueil de qualité et adapter leurs pratiques aux besoins des publics.

Évaluation continue

Nous recueillons les retours des bénéficiaires et ajustons régulièrement nos dispositifs pour garantir une amélioration continue.

Pour toute question ou besoin spécifique, veuillez contacter notre référent handicap :

Emilie Coutellier

06 81 05 14 60

lapucealoreille.direction@gmail.com